

Présentation synthétique des comptes 2021

Ville de Beaune

1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

a. Dépenses et recettes comptabilisées sur l'exercice 2021

	Budget Principal		Camping Municipal		Beaune Congrès		ZA Aérodrôme	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Investissement	15 319 094	15 964 363	24 678	20 843	415 818	295 370	-	-
Fonctionnement	30 804 976	27 307 161	421 286	260 651	230 090	488 138	6 350	7 841
Total	46 124 070	43 271 524	445 964	281 494	645 908	783 508	6 350	7 841

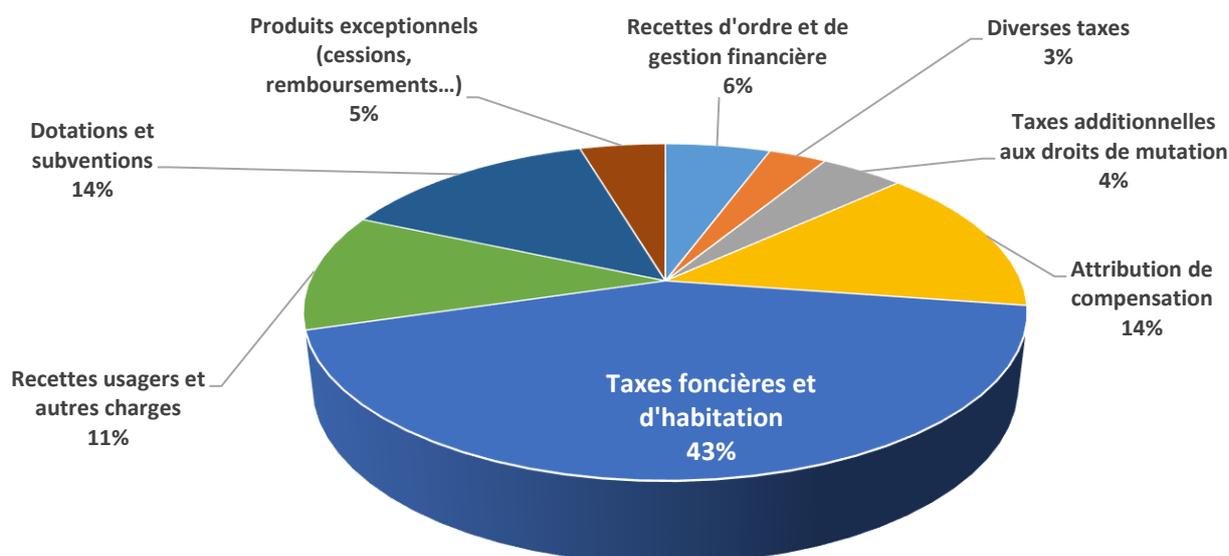
b. Résultats de l'exercice 2021

	Budget Principal	Camping Municipal	Beaune Congrès	ZA Aérodrôme	Soldes de l'ensemble des budgets
Solde d'investissement hors restes à réaliser	- 645 268,96	3 835,29	120 448,00	-	- 520 986
Excédent ou déficit de fonctionnement	3 497 815,07	160 634,70	-258 047,56	- 1 491,38	3 398 911
Résultat de l'exercice 2021	2 852 546,11	164 469,99	-137 599,56	- 1 491,38	2 877 925

2. Le Budget Principal

a. La section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement réelles ont progressé de 2,94%, soit d'environ 829 K€.



Cette variation s'explique principalement par une hausse d'environ 0,2 M€ des droits et forfaits post-stationnement, ainsi que d'une progression des produits de cessions d'immobilisations 0,8 M€.

En parallèle, la dotation forfaitaire a été réduite une nouvelle fois d'environ 0,1 M€. Malgré cette baisse, le groupe des dotations et participations progresse au sein du total des recettes de fonctionnement du fait d'un transfert vers cette section du produit de taxe foncière communale relative aux entreprises industrielles, en lien avec l'abattement de 50% décidé par le gouvernement en 2020.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** augmentent de 0,1 % par rapport à 2020, soit 31 K€. Cette stabilité globale est toutefois à nuancer au niveau de chaque chapitre.
 - ✓ **Les charges à caractère général** progressent de 7,29%, soit +467 k€. La crise sanitaire avait provoqué l'annulation de nombreux événements en 2020, tandis que les bâtiments municipaux furent moins occupés et donc moins consommateurs de fluides et de prestations de maintenance. Cette progression s'explique donc principalement par un retour progressif à la normale de l'activité des services en 2021.
 - ✓ **Les dépenses de personnel** progressent de 3,07%, soit +357 K€. Ce rebond du chapitre s'explique également par la reprise progressive de l'activité après un exercice 2020 très sinistré. A ce titre, les heures supplémentaires, les frais de mission et les renforts extérieurs ont été plus conséquents qu'en 2020, notamment du fait de la dépense nouvelle qu'a constitué le centre de vaccination. La mise en place du CIA et des titres restaurant sont deux autres événements inédits qui participent à expliquer cette évolution.
 - ✓ **Les autres charges de gestion courante** diminuent de 507 k€ en un an (-13%), du fait du versement de deux subventions exceptionnelles en 2020 pour le Budget Autonome Camping et le Budget Annexe Aérodrome. En 2021, seule une subvention de 35 K€ a été versée au Camping.
 - ✓ **Les charges financières** reculent presque de moitié entre 2020 et 2021 (-373 K€), grâce à l'extinction progressive de l'encours de dette, à la renégociation de taux de 4,5 M€ de dette SFIL et à l'amélioration du contexte financier intéressant les deux emprunts structurés.

b. L'investissement

- Les principales dépenses d'amélioration du patrimoine

En dehors des dépenses d'investissements relatives à la gestion de la dette, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 7,5 M€ (contre 4,6 M€ en 2020 et 3,6 M€ en 2019).

Parmi les chantiers majeurs, Cité des Vins et des Climats de Bourgogne a représenté 4,5 M€ de dépenses en 2021. Les travaux de voirie ont représenté environ 1,3 M€, hors dépenses liées au contournement de Beaune (396 K€).

Le chapitre des acquisitions (21) s'élève à 713 K€ en 2021. Cela comprend principalement des acquisitions de terrains (150 K€), du matériel roulant (85 K€) et du matériel informatique (77 K€), le solde étant composé d'achats plus réduits et spécifiques à chaque service.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 2,2 M€ (contre 2,9 M€ en 2020 grâce au rallongement d'emprunts) et a représenté 22,7% des dépenses réelles d'investissement.

- Le financement des équipements et le désendettement

Recettes réelles	2020	2021	Evolution N-1	Proportion 2021
FCTVA	356 806	325 006	-9%	4,25%
Taxes d'urbanisme	482 155 €	366 698 €	-24%	4,79%
Subventions des collectivités publiques et mécénats	1 676 152 €	3 298 174 €	97%	43,09%
Restitution du produit des amendes de police	226 039 €	118 666 €	-48%	1,55%
Participation pour voirie et réseaux	8 536 €	2 949 €	-65%	0,04%
Emprunt et cautions de locations	763 €	821 455 €	107561%	10,73%
Affectation du résultat N-1	134 744 €	2 721 596,64	1920%	35,56%
Total	2 885 195 €	7 654 544,78	165%	100,00%

En 2021, aucun emprunt complémentaire n'a été nécessaire pour financer les équipements, tout comme en 2020. Toutefois, la renégociation d'emprunts SFIL opérée en mai 2021 a nécessité le refinancement des pénalités de remboursement anticipé, à hauteur de 817 K€. Cette mobilisation n'a pas pour but de financer les projet municipaux mais de réduire les charges financières en section de fonctionnement.

L'encours de dette a donc diminué de 1,3 M€ en 2021, contre 2,8 M€ de baisse pour l'exercice précédent.

Les subventions perçues augmentent considérablement en 2021 (+ 1,6M€), l'essentiel étant relatif à l'investissement de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, pour environ 3 M€ de financements titrés lors de l'exercice. Cette somme comprend notamment 1 M€ du CD21, 1 M€ de la CABCS et 1 M€ de l'Association des Vins et des Climats de Bourgogne.

c. Les ratios financiers

BUDGET PRINCIPAL	Ratios légaux avec CA 2021	Ratios 2020 des communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 271,76	1 223,30
2 - Produit des impositions directes / population	616,91	653,00
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 354,32	1 487,00
4 - Dépenses d'équipement brut / population	350,11	320,00
5 - Encours de la dette globale (PPP inclus) / population	845,11	1 011,00
5 bis - Encours de la dette (hors PPP) / population	734,46	/
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	112,74	202,00
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,37%	60,7%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0,88%	98,0%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,85%	21,5%
11 - Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement	62,40%	68,0%

3. Les budgets annexes

a. Camping Municipal

Il s'agit du second compte administratif présenté en nomenclature M4, pour cette régie dotée de la seule autonomie financière. L'année 2021 a été un exercice de reprise progressive de l'activité hôtelière, en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire. Toutefois, les recettes tarifaires du camping n'ont pas été à la hauteur de celles d'un exercice normal puisqu'elle sont inférieures d'environ 130 K€ à celles de 2019.

Ce manque à gagner a toutefois été compensé par une subvention du budget principal de 35 000 € (contre 85 000 € en 2020) ainsi que par la compensation des pertes tarifaires promise par le gouvernement lors de la loi de finances rectificative de Juillet 2021 (134 K€). Une nouvelle aide est escomptée en 2022 au titre des pertes tarifaires de l'exercice 2021, estimée à 46 K€.

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2021, la section est déficitaire de 25 988,07 € et doit faire l'objet d'une affectation du résultat de fonctionnement. Ce dernier est excédentaire à hauteur de 266 414,10 €, avant affectation.

b. Beaune Congrès

Ce budget a pour objet de retracer les échanges financiers entre la SPL BEAUNE Congrès et la Ville de BEAUNE, ainsi que les dépenses de travaux relatives à l'équipement du Palais des Congrès dont la gestion est confiée par Délégation de Service Public (DSP) à la SPL.

La redevance que la SPL BEAUNE Congrès, concessionnaire, verse à la Ville s'élève à 195 k€. Ce montant est révisé chaque année, selon les termes du Contrat de délégation de Service Public. Certaines charges d'entretien et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont refacturées (15 k€, stable), en complément, à la SPL BEAUNE Congrès qui exploite cet équipement.

Les dépenses d'investissement 2021 sont presque exclusivement composées de la recapitalisation, à hauteur de 294 K€. Les recettes d'investissement ne sont composées que des amortissements comptables (416 K€) et du résultat reporté d'investissement (226 K€).

Ces amortissements devant être compensés en section de fonctionnement, un déficit de fonctionnement est observé à hauteur de 261 419,53.

c. Zone d'Activité de l'Aérodrome

Ce budget concerne la gestion de la zone de l'Aérodrome de BEAUNE-CHALLANGES. Depuis 2021, les dépenses de gestion du domaine public de la zone de l'aérodrome ont été transférées sur le Budget Principal, afin de se mettre en conformité avec l'objet des budgets annexes.

Aucune dépense en lien avec le développement d'une zone d'activité sur ce site n'a été réalisée pour cet exercice. En dehors des opérations d'ordre, seule des créances admises en non-valeurs ont été mandatées en 2021, tandis que les recettes n'étaient composées que de 4,6 K€ de DGD et d'1,8 K€ de locations.

Le budget est excédentaire dans les deux sections.

Conclusion :

La solidité financière de la Ville de Beaune lui a permis de faire face aux aléas du contexte sanitaire et économique en 2021. L'affectation du surplus de résultat de clôture cumulé (6,7 M€) permet de diminuer l'emprunt d'équilibre inscrit temporairement lors de l'élaboration du Budget Primitif 2022.